



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la demande de proposition est modifiée. Sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification.	Date de la modification à la DP
6	2 juillet 2014

Bureau du directeur général des élections – N° du dossier.
ECRS-RFP-13-0702
Titre :
Services de scrutin des bureaux en région
Date de clôture de la demande de proposition :
Le 23 juillet 2014 14 h (ET)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante :	
Bureau du directeur général des élections du Canada Services d'approvisionnement et de contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
Destinataire :	Téléphone.
Ron Shaheen	819-939-1489

Part 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant les services de scrutin des bureaux en région qui porte le numéro ECRS-RFP-13-0702 datée du 2 juin 2014 (la « DP »). Le présent modificatif fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Part 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 34

Question : Pour s'assurer que tous les objectifs opérationnels et toutes les caractéristiques techniques de l'appareil sont bien compris, et pour s'assurer que tous les outils nécessaires sont fournis, le fabricant de la tablette demande quelques clarifications :

- Veuillez décrire le type d'utilisation des tablettes. Comment ces tablettes seront-elles utilisées et avec quelles applications?
- Est-ce que les tablettes seront mobiles ou stationnaires au moment de leur utilisation?

Réponse : Élections Canada ne prévoit pas déployer des tablettes au cours de la 42^e élection générale en 2015, en raison de récents changements opérationnels. Nous croyons toutefois que les tablettes pourraient être des outils utiles pour les prochains scrutins, compte tenu de la durée de vie prolongée des piles, de la convivialité et de la portabilité de l'appareil.

Modèle d'utilisation : Nous prévoyons que les tablettes seront principalement mobiles et serviront à consulter des sites Web, à exécuter des applications commerciales disponibles et à exécuter les applications qui appartiennent à Élections Canada.

2.2 Question n° 35

Question : Nous préférierions fournir un processeur quadricœur pour la tablette, et non un processeur à double cœur, tel que demandé dans la DP. La raison est que la performance de l'ordinateur sera plus élevée et que le produit sera plus facilement disponible tout au long de la durée de ce contrat.

Réponse : Les spécifications techniques énoncées sont des exigences minimales. Les soumissionnaires peuvent proposer des produits améliorés, s'ils le désirent.

2.3 Question n° 36

Question : Veuillez définir avec plus de précision la fonction modem de la tablette et la méthode d'application que vous préférez. Notre définition actuelle de la fonction modem est une connexion pour chaque tablette à un réseau local (LAN) au moyen d'un port USB, mais nous voulons vérifier si notre définition correspond à la vôtre.

Réponse : Appendice H à l'annexe A – L'Énoncé des travaux définit la « fonction modem ».

2.4 Question n° 37

Question : En ce qui concerne le client RDP, nous offrirons l'application de « Visualisation d'équipe ». Ce logiciel possède une fonction d'analyse à distance du rendement de chaque tablette. Veuillez indiquer si cela est acceptable ou si une autre approche est nécessaire.

Réponse : Dans le cas des tablettes, l'exigence fera en sorte que les utilisateurs pourront avoir accès aux services à distance sur les serveurs d'entreprise.

2.5 Question n° 38

Question : Nous avons un modèle de tablette (ABC) qui, pour la recharge, utilise à la fois un adaptateur AC mâle et un adaptateur USB. Les deux types de chargeurs peuvent être disponibles sous des numéros de référence différents. L'adaptateur pour voiture sera du type USB. Est-ce acceptable?

Réponse : Les tablettes nécessitent un adaptateur qui permet de recharger l'appareil sans avoir besoin d'un ordinateur. Si Élections Canada commande les accessoires de la tablette, l'entrepreneur doit s'assurer que ces accessoires sont compatibles avec l'appareil.

2.6 Question n° 39

Question : Nous voulons offrir un autre accessoire qui n'est pas demandé dans la DP. Il s'agit d'un boîtier protecteur pour la tablette (ABC). Le clavier Bluetooth sera installé dans le boîtier, ce qui donnera à l'appareil une utilité plus large que ce qui est actuellement demandé. Ce clavier sera en français et en anglais.

Réponse : Comme il est précisé dans le paragraphe 3.2.1(e) de l'appendice A à l'annexe A – Énoncé des travaux, Élections Canada peut commander des accessoires de tablette qui ne

sont pas énoncés expressément dans le paragraphe 3.2.1 (a) à (d). Dans tous les cas, l'entrepreneur doit s'assurer que ces accessoires sont compatibles avec les appareils.

2.7 Question n° 40

Question : Nous allons respecter la capacité demandée de durée des batteries de 8 heures sous les conditions d'utilisation suivantes :

- a. Niveau maximal de luminosité de la tablette à 70 %
- b. Navigation Web (10 sites Web ouverts consécutivement pendant 10 heures)
- c. Le Wi-Fi est activé, mais le BT n'est pas activé

Réponse : Élections Canada convient que les exigences énoncées dans le paragraphe 3.1.1 de l'appendice A à l'annexe A – Énoncé des travaux pour une durée des batteries d'au moins huit heures sont assujetties aux lignes directrices générales suivantes concernant l'utilisation :

- a) Luminosité de la tablette configurée à 70 %;
- b) Connexion Wi-Fi constante;
- c) Navigation uniforme sur le Web.

La DP est modifiée conformément à la section 3.1 du présent document.

2.8 Question n° 41

Question : Nous aimerions offrir en option une batterie d'alimentation. Est-ce un accessoire additionnel acceptable?

Réponse : Veuillez consulter la réponse à la question n° 39.

2.9 Question n° 42

Question : Faudra-t-il faire une évaluation d'échantillons? Si oui, combien d'appareils et quand sont-ils demandés?

Réponse : Veuillez consulter la sous-section 3.1.1 de l'annexe A – Énoncé des travaux.

2.10 Question n° 43

Question : Quelle est la signification d'inventaire minimal B et d'inventaire maximal C dans le tableau ci-dessous (page 90)?

Réponse : Veuillez consulter les sous-sections 3.2.4 et 3.2.5 de l'annexe A – Énoncé des travaux.

2.11 Question n° 44

Question : Est-ce que la quantité annuelle pour la première année (page 262) est égale à l’inventaire minimal B ci-dessus?

Table 3 – COTS Equipment										
Item #	Requirement Description	SOW Ref #	Yearly Quantities			Quantity (Months) in Term	Initial Contract Term			TOTAL (Initial Term)
			Year 1	Year 2	Year 3		Contract Year 1 Firm Monthly Price	Contract Year 2 Firm Monthly Price	Contract Year 3 Firm Monthly Price	
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K = [(HxD)+(IxE)+(JxF)] x G
COTS Equipment										
1	Business Server	Appdx 'A' s.2.1	355	1	1	36	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
2	Tablet	Appdx 'A' s.3.1	5	1	1	36	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
3	Laptop Computer	Appdx 'A' s.4.1	710	1	1	36	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -

Réponse : Pas nécessairement.

2.12 Question n° 45

Question : Si la commande est de 4000 unités, quand la livraison doit-elle être faite? Soixante jours après la confirmation, conformément au point 3.4.1 (page 60)?

3.4 Delivery to the Facility and Storage

3.4.1 After receipt of each COTS Equipment Order Notification, all COTS Equipment must be delivered to the Facility and be ready for use no later than 60 calendar days of the date of the COTS Equipment Order Notification.

Réponse : Oui.

2.13 Question n° 46

Question : Est-ce que toute la quantité confirmée sera demandée à la date de livraison? Sinon, est-ce qu’un calendrier de livraison sera fourni pour la quantité confirmée?

Réponse : Veuillez consulter la sous-section 3.4.1 de l’annexe A – Énoncé des travaux.

Part 3. Modifications

3.1 Modification à l’appendice A – Exigences relatives au matériel informatique et aux logiciels à l’annexe A - Énoncé des travaux

Par la présente, la DP est modifiée en supprimant le paragraphe 3.1.1(b) de l'appendice A - Exigences relatives au matériel informatique et aux logiciels à l'annexe A - Énoncé des travaux dans son intégralité et en le remplaçant par de qui suit:

- 3.1.1 (b) durée de vie de la pile d'au moins huit heures sous les conditions d'utilisation suivantes :
- i. Luminosité de la tablette configurée à 70 %;
 - ii. Connexion Wi-Fi constante;
 - iii. Navigation uniforme sur le Web.